

Bombe à retardement

Augmentation de la CSG : fonctionnaires, attention, votre fiche de paye baissera encore plus en 2020 !

Le gouvernement a mis en place depuis le 1er janvier 2018 une indemnité destinée à compenser à l'euro près l'augmentation de la CSG sur la fiche de paye des fonctionnaires. Mais dans deux ans, le montant de la compensation sera... gelé ! Année après année, le salaire des agents de la fonction publique va donc recommencer à s'éroder.

Décidément, l'ère Macron promet d'être glaciale pour les fonctionnaires. Après le gel rétabli de leur point d'indice qui empêche toute augmentation automatique de leur fiche de paye, le gouvernement leur a prévu un autre gel dont il ne s'est pas vanté. En examinant de près les mesures prises pour compenser l'augmentation de la CSG depuis le 1^{er} janvier 2018, on découvre en effet un détail préoccupant pour les agents du service public...

Pour rattraper "à l'euro près" le manque à gagner induit par la hausse de la CSG d'1,7 point, le gouvernement leur a concocté quelques aménagements de la fiche de paye, dont principalement la création d'une "indemnité compensatrice". Maigre consolation, déjà : alors que les salariés du privé bénéficient de leur côté d'une baisse de cotisations qui aboutit à un gain de salaire net, l'opération est simplement neutre pour les agents du service public. Enfin, pas si neutre que ça...

Vous avez malheureusement raison"

Comme nous vous l'expliquions dans [un précédent article](#), l'indemnité compensatrice est en effet calculée sur le salaire de l'année précédente, alors que la CSG l'est sur la paye actuelle.

Pour ceux qui entretemps ont passé un échelon, cela fait donc quelques euros de différence chaque mois. Mais ce n'est pas tout : à partir du 1er janvier 2020, la manière de calculer l'indemnité compensatrice va changer. Elle sera alors gelée en un montant fixe, qui n'accompagnera donc plus les prochaines hausses de rémunération.

Conclusion : en actant le gel en 2020 de l'indemnité compensatrice à un montant fixe, le gouvernement prévoit en fait de la rendre... de moins en moins compensatrice. Pour les fonctionnaires, c'est donc une perte à retardement de pouvoir d'achat qui a été déclenchée. *Marianne* a soumis cette remarque à une source gouvernementale chargée du dossier de la fonction publique.

Manifestement embarrassé, notre interlocuteur nous a répondu : "*Vous avez malheureusement raison*".